

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR

tout dossier incomplet sera rejeté

- le **formulaire de bourse** dûment complété (**toutes les rubriques**) et signé (**toutes les pages**).
- la photocopie de la **carte d'immatriculation consulaire** en cours de validité
- une attestation de l'employeur concernant sa participation ou non à la scolarisation des enfants
- 3 dernières factures d'électricité, de gaz, d'eau et de téléphone fixe et cellulaire
- certificat de **radiation** de la caisse des allocations familiales françaises pour les familles qui arrivent de France.

1. Situation familiale

En cas de divorce ou de séparation : la demande de bourse doit être souscrite par le parent au foyer duquel vit l'enfant

- la **photocopie du jugement** vous confiant la garde et fixant la pension alimentaire OU tout autre document juridique prouvant la séparation.

Dans le cas où la garde de l'enfant est confiée à d'autres personnes que les parents:

- copie du **jugement de tutelle**

Pour les personnes déclarant subvenir seules aux besoins de la famille :

- attestation sur l'honneur qu'elles ne vivent pas en concubinage.

Si le conjoint n'a pas de revenu :

- un avis de non imposition

Enfant dans l'enseignement supérieur en France

- justificatif de la scolarisation de(s) l'enfant(s) et copie de la carte d'étudiant si boursier de l'enseignement supérieur

2. Logement actuel

✓ Pour les locataires:

- le bail complet le plus récent **OU**
- les 3 dernières quittances de loyer et de condominio

✓ Pour les propriétaires (tous pays, résidence principale et/ou secondaire):

- documents fiscaux, taxe d'habitation, taxe foncière, IPTU

✓ Pour les familles occupant des logements de fonctions:

- une attestation délivrée par l'employeur mentionnant la composition du logement et l'adresse.

✓ Pour les personnes logées gratuitement:

- une attestation d'hébergement.

3. Situation financière annuelle

✓ Quelle que soit votre situation financière ou professionnelle

- une copie intégrale de la déclaration des revenus de l'année précédente, indiquant le montant des revenus imposables et non imposables, les biens et la valeur de ces biens.

✓ Pour les parents bénéficiant d'une bourse d'étude ou de recherche:

- une photocopie du justificatif de cette bourse.

✓ Pour les salariés:

- une attestation de l'employeur avec le montant du salaire annuel brut (ou attestation individuelle établie par l'employeur faisant apparaître le montant annuel des rémunérations brutes et nettes perçues au cours de l'année précédant la demande).

✓ Pour les professions libérales et les travailleurs indépendants (commerçants, artisans):

- un avis d'imposition sur les bénéfices (professions commerciales ou libérales).
 les statuts de la société.
 montant du chiffre d'affaires faisant ressortir le bénéfice net, établi par un comptable agréé.
 revenu sur exploitation agricole, industrielle ou commerciale.
 attestation du comptable indiquant les revenus perçus l'année précédente en pro-labores.
 relevés bancaires des 3 derniers mois.

✓ Pour les personnes ayant des revenus de placement en France ou ailleurs ou vivant de leurs économies

- un relevé récent de leur portefeuille de valeurs immobilières ou de leurs comptes bancaires, postaux ou de caisse d'épargne.

✓ Pour les retraités :

- les justificatifs récents des pensions versées par l'employeur, les caisses de retraite, les gouvernements français ou autres.

✓ Pour les bénéficiaires de prestations de chômage:

- les premiers et dernier avis de prestation de chômage

✓ Véhicules personnels :

- Copie carte grise du ou des véhicules

5. Capital foncier

✓ Pour les bénéficiaires de revenus immobiliers (propriétés à revenus):

- les derniers avis d'imposition aux taxes foncières et d'habitation
 déclaration fiscale des propriétés mobilières
 le relevé de compte du notaire (si vous avez vendu une propriété au cours de l'année de référence)

6. Avantages en nature

✓ Pour les bénéficiaires d'une aide financière provenant de leurs proches:

- une attestation sur l'honneur justifiant de l'aide.
 justificatifs bancaires des transferts des fonds et les relevés bancaires des 3 derniers mois.

DEPENSES DEDUCTIBLES A JUSTIFIER

loyer (et condominio)	<input type="checkbox"/> bail/contrat, quittances.
- garde d'enfants	<input type="checkbox"/> décision de justice.
- impôts	<input type="checkbox"/> feuille d'imposition.
- personne handicapée à charge	<input type="checkbox"/> évaluation du coût avec justificatifs
- pension alimentaire due	<input type="checkbox"/> décision de justice
- charges sociales obligatoires	<input type="checkbox"/> fiche de paie ou attestation reconnue ou facture quand elles ne sont pas prélevées sur le salaire.
- CFE ou plan de santé	<input type="checkbox"/> photocopie des quittances (montant annuel)

ATTESTATION SUR L'HONNEUR : cette procédure exceptionnelle est réservée aux cas pour lesquels aucun des documents listés ci-dessus ne peut être produit.

Cette liste n'est pas exhaustive. L'Administration se réserve le droit de demander tout document complémentaire qui lui apparaîtra nécessaire lors de l'instruction du dossier. Aucun document fourni ne sera restitué. Les photocopies doivent être lisibles.